



DEL 22-071

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVÊQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
6 septembre 2022
DATE D’AFFICHAGE
7 septembre 2022

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 25

L’an deux mille vingt deux
Le treize septembre à 20 h 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Christian POIRIER, Alain GIBERGUES, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Pascale FEGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Sylvain BACHELEY, Delphine FOUQUET, Angélique PLANCHETTE, Philippine DANGREAU, Sylvie LAUTRU, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché le : 16 septembre 2022

et que la convocation au Conseil a
été faite le : 6 septembre 2022

ETAIENT ABSENTS

Mélanie BOCQUENET (pouvoir à Christian POIRIER), Fanny PIRA (pouvoir à Damienne FLEURY), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Eric ANDRE (pouvoir à Alain GIBERGUES), Nicolas ROUGET (pouvoir à Sylvain BACHELEY), Mickaël JUIGNE, Louis MASSARD (pouvoir à Marie CHEVALIER), Jérôme DELISLE, Philippe PAUMIER (pouvoir à Sylvie LAUTRU).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETARE DE SEANCE : Hakim ACHIBET

OBJET : Demande de subvention à la Région pour la réhabilitation des vestiaires du complexe sportif de l’Ormeau

Rapporteur : Madame le Maire

La commune d’Yvré l’Évêque souhaite réhabiliter le complexe sportif de l’Ormeau, créé dans les années 70.

Ce projet, inscrit dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique de Le Mans Métropole (orientation stratégique n°4), repose sur trois axes :

- Réfection des deux terrains de football naturels dotés d’un arrosage automatique et création d’un terrain synthétique (revêtement naturel),
- Réhabilitation des vestiaires-tribunes : restructuration et extension du bâtiment actuel, amélioration de la performance énergétique, création d’un local de stockage de matériels inter associatifs...
- Création d’une aire multisport : réfection d’un terrain de tennis, création d’un terrain de padel et d’une aire de cross-fit...

Notre commune souhaite vivement réhabiliter cet équipement sportif structurant, fréquenté par près de 1.000 utilisateurs (footballeurs, élèves des écoles publiques et privées, élèves du collège Pasteur, centre de loisirs...).

La création d’un terrain synthétique permettra d’alimenter la réserve d’eau des jardins familiaux, s’inscrivant ainsi dans une démarche vertueuse, au regard des objectifs de développement durable. En effet, la faible alimentation actuelle de cette réserve oblige les jardiniers à utiliser le réseau d’eau potable.

La commune d’Yvré l’Évêque, labellisée « Terre des Jeux », souhaiterait conduire ce projet en deux tranches, avec l’objectif d’une mise en service des nouvelles installations, pour les Jeux Olympiques d’été de Paris 2024.



DEL 22-071

En avril dernier, la municipalité a revu son projet après que l'Etat a confirmé que la subvention attribuée au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) s'élèverait à 153.300 euros contre 415.500 euros demandés initialement par la commune.

La commune a donc re son projet et priorisé pour cette année la réhabilitation des vestiaires plutôt que l'aménagement d'un terrain synthétique.

Pour régulariser cette orientation, une délibération a été adoptée lors du conseil municipal du 5 avril 2022, prévoyant une demande de subvention de 153.300 euros au titre de la DSIL, pour un coût total de 438.000 euros.

Cette délibération prévoyait un financement par la DETR/DSIL 2022, Le Mans Métropole et la commune d'Yvré l'Évêque, pour un montant total de 438.000 euros.

Pour compléter ce plan de financement, il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Région Pays de la Loire, au titre du Fonds Régional de Développement des Communes (FRDC), dédié aux investissements pour les communes de moins de 5.000 habitants en priorisant les projets suivants :

- équipements et services permettant l'insertion des populations, la petite enfance et la jeunesse, l'emploi, la formation,
- équipements et services favorisant la mobilité et les déplacements,
- équipements de proximité dont une commune serait dépourvue.

Le taux maximum de subvention est de 10 % du montant HT des travaux éligibles, avec un plafond de subvention par projet de 50.000 euros.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal de solliciter une demande de financement de 45 300 euros auprès de la Région Pays de la Loire, correspondant à 10 % du montant total HT des travaux.

Dans ces conditions, il est proposé d'actualiser le plan de financement comme suit :

DEPENSES	Montant HT
Rénovation et isolation des vestiaires tribunes	453 000

TOTAL	453 000
--------------	----------------

RECETTES	Montant HT en €	%
DETR 2022	153 300	33,84%
Département	90 600	20,00%
Région	45 300	10,00%
FAFA (Fédération française de football)	30 000	6,62%
Le Mans Métropole (fonds de concours)	40 000	8,83%
COMMUNE D'YVRE L'ÉVEQUE	93 800	20,71%

TOTAL	453 000	
--------------	----------------	--

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter une subvention de 45 300 euros auprès de la Région et à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Votes :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yvré l'Évêque, le 16 septembre 2022

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour

Madame le Maire,
Damienne FLEURY